



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Schoelcher, le 13/03/2017

L'Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional  
de Physique-Chimie

à

Mesdames et Messieurs,  
les professeurs de sciences physiques des lycées  
S/C de Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissements

Rectorat

Division

Bureau

Dossier suivi par  
Emery Eric  
Téléphone  
05.96.52.26.82  
Fax  
05.96.52.27.29  
Mel  
eric.emery  
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville  
97279 Schoelcher  
cedex

**Objet : Evaluation des compétences expérimentales ECE en physique-chimie au BAC S.**

Comme les précédentes années, c'est l'établissement qui organise complètement les épreuves. **Le BO n°10 du 9 mars 2017 indique la procédure complète à suivre.**

Le nombre de situations d'évaluations fournies par le ministère ne sera plus forcément au nombre de 25. Elles seront disponibles dans vos établissements cette semaine. Le chef d'établissement vous fournira le « DOSSIER 1 PRÉPARATION 2017 ». Puis 10 jours avant le début de l'épreuve, le chef d'établissement vous fournira le « DOSSIER 2 SUJETS ET ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION 2017 ».

A partir de cette année, afin d'éviter les « fuites », plusieurs nouvelles dispositions sont prises :

-Les dates de passage des épreuves d'ECE de physique-chimie sont raccourcies et fixées nationalement. Ainsi cette année, vous devez obligatoirement organiser les épreuves d'ECE de physique-chimie entre le 6 et le 9 juin.

-Un professeur n'a plus le droit de faire passer l'ECE à ses élèves de l'année (alors qu'avant cela était toléré dans certains cas). Ainsi pour les petits lycées n'ayant qu'une classe de terminale S, c'est forcément un professeur de 1<sup>ère</sup> S (ou un autre du lycée) qui fera passer l'ECE. Pour la préparation de l'épreuve, il sera bien évidemment aider par le professeur de terminale S.

-Si au sein d'un lycée l'épreuve d'ECE dure plusieurs jours, les sujets doivent être différents chaque jour. Par exemple, aucun sujet du lundi ne doit être utilisé le mardi.

ERIC EMERY  
IA-IPR de Physique-Chimie